

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 127-22

Objet : *RS - Avenue de Villarcher à Chambéry - Transfert de la convention de mise à disposition de foncier de la SARL LCM à la SCI HPM*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 127-22

objet **RS - Avenue de Villarcher à Chambéry - Transfert de la convention de mise à disposition de foncier de la SARL LCM à la SCI HPM**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que par décision du 14 décembre 2017, le Bureau a approuvé une convention de mise à disposition de foncier nu d'une superficie de 563 m² situé avenue de Villarcher à Chambéry au bénéfice de la SARL LCM pour une durée de six ans, moyennant un loyer de 3 941 € HT/an, ce loyer étant soumis à une révision annuelle selon l'indice des loyers commerciaux (ILAT).

La SARL LCM, dont le gérant est Arnaud de Saint-Léger, a sollicité la Communauté d'agglomération afin que la convention de mise à disposition de ce terrain soit transférée à une nouvelle SCI dénommée HPM, nouvellement créée avec Charlotte et Valentine de Saint-Léger.

Les autres éléments de la convention restent inchangés, et en particulier la durée.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens immeubles,

Vu la sollicitation d'Arnaud de Saint-Léger en date du 11 mai 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la modification du bénéficiaire de la convention de mise à disposition de foncier nu d'une superficie de 563 m² situé avenue de Villarcher à Chambéry au bénéfice de la SCI HPM, les autres éléments de la convention initiale restant inchangés,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout acte à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 127-22

Objet de l'acte : RS - Avenue de Villarcher à Chambéry - Transfert de la convention de mise à disposition de foncier de la SARL LCM à la SCI HPM

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 5 - Autres

Date de l'acte : 29 septembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28039H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28039H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2022

Publication : jeudi 29 septembre 2022